Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600552-20251218-DE077_2025-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE077-2025

L'an deux mille vingt- cinq,
le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy HERCEND, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Votants : 16

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 9 décembre 2025

PRÉSENTS :
Messieurs HERCEND, PIGEON, MALENFANT, JOLIVEL-ROBERT, FOUILLEN.
Mesdames HERVE, CODA POIREY, LAMER, PERRON, LE DANTEC, KERZERHO, MARIN-JACOMELLI, JULIEN, DODIER.

ABSENTS :
M. BARRIER, procuration de vote à M. HERCEND ;
M. GOUIFFÈS procuration de vote à Mme LAMER ;

M. EZANNO, M. DEQUIDT ;
Mme LABART-BLEUZEN.

Secrétaire de séance : Brigitte LE DANTEC

Camping – Tarifs 2026
Rapporteur : Monsieur Guy HERCEND

Chaque année le Conseil municipal fixe les tarifs qui seront pratiqués l'année suivante par le camping.

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances en date du 3 décembre 2025.

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants

DÉCIDE d'appliquer les tarifs du camping à compter du 1er janvier 2026 tels que fixés en annexe ;

DÉCIDE que, à titre exceptionnel, le tarif pourra être ajusté pour être adapté à une situation particulière.

Publié ou Notifié le :

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Brigitte LE DANTEC
Secrétaire de séance

Guy HERCEND
Maire d'Étel

MAIRIE D'ETEL (Morbihan)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600552-20251218-DE077_2025-DE

Etel
La Maritime !

TARIFS SAISON 2026

FERMETURE ANNUELLE DU 3 JANVIER AU 1er MARS 2026 INCLUS

EMPLACEMENTS NUS

Camping-car – Caravane – Tente

Périodes	Du 02/03 au 03/04	Du 04/04 au 30/06	Du 01/07 au 31/08	Du 01/09 au 31/10	Du 01/11 au 31/12
Forfait 2 pers. Avec électricité + 1 véhicule	13€*	16,50 €	18,50 €	16,50 €	13€*
Forfait 2 pers. Sans électricité + 1 véhicule	13€*	15,50 €	16 €	15,50 €	13€*
	*sanitaires fermés jusqu'au 04/04 et à partir du 01/11 – WC accessibles				
Forfait Randonneur / Cycliste	10 € - 1 pers. Sans électricité				
Personne supplémentaire (à partir de 5 ans)	5 € / nuit				
Animal (2 max/emplacement)	3 € / nuit				
Garage Mort			16,00 €		
Tarif saisonnier* 1 pers. Avec électricité + 1 véhicule	8€/ nuit ** sur présentation d'un contrat de travail sur la commune*				
Supplément Départ Tardif : 17H* ** selon disponibilités et hors juillet/août*	2,50 €				2,50 €
Frais de dossier	20 €				

TARIFS INDIQUES A LA NUITEE

Les emplacements doivent être libérés avant 13 h
Réservation UNIQUEMENT pour juillet et août (7 nuits minimum)
Acompte de 150 € pour valider la réservation (frais de dossier de 20 € inclus)

LOCATION DE MOBIL-HOME

Périodes	Du 28/02 au 01/05	Du 02/05 au 03/07	Du 04/07 au 28/08	Du 29/08 au 30/10	Du 31/10 au 02/01/27
Mobil-home 2 chambres Ancien + de 10 ans	240 €	330 €	540 €	330 €	240 €
Mobil-home 2 chambres Récent - de 10 ans	260 €	350 €	560 €	350 €	260 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600552-20251218-DE077_2025-DE

Week-end (3 nuits minimum) Hors Juillet et Août	Mobil-home Ancien : 160 € Mobil-home Récent : 180 €
Forfait Ménage	50 €
Caution obligatoire à l'arrivée *restituée au départ*	300 €
Frais de dossier	10 € pour les séjour de moins de 7 nuits 20 € à partir de 7 nuits et plus

TARIFS INDIQUES A LA SEMAINE

Les mobil-homes doivent être libérés avant 10h – Acompte de 30% pour valider la réservation.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600552-20251218-DE077_2025-DE

